

Avis : Toute diffusion ou reproduction de ce document ou de son contenu est interdite sans l'autorisation de son expéditeur.

INDICATION D'UN TRAITEMENT

COMPLÉMENTAIRE POUR LE CONTRÔLE DE LA VARROASE DANS LES COLONIES D'ABEILLES À LA SUITE DE L'EMPLOI DE L'APIVAR^{MD} (AMITRAZ) À LA FIN DE LA SAISON APICOLE 2009

Le présent message s'adresse à tous les apiculteurs québécois qui ont effectué un traitement pour contrôler la varroase dans leurs colonies d'abeilles en utilisant les languettes d'Apivar^{MD} à la fin de la saison de production apicole 2009. Des quantités résiduelles de varroas dans les colonies, à la suite du traitement recommandé au moyen de l'Apivar, pourraient justifier l'application d'un traitement complémentaire à l'aide de l'acide oxalique au mois de novembre 2009.

En effet, le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault et au moins un apiculteur professionnel ont récemment rapporté avoir procédé à des épreuves de dépistage du varroa à la suite ou à la fin du traitement employant l'Apivar afin de vérifier l'efficacité du produit quant au contrôle de la population de varroa. Or, des quantités résiduelles non négligeables de varroas ont été décelées dans certaines colonies. Cette constatation ne signifie pas forcément que la survie hivernale de la colonie est hypothéquée par ces varroas qui subsistent, mais elle met en évidence le risque de voir l'infestation par le varroa atteindre des proportions inquiétantes plus rapidement, dès le printemps 2010, et donc, la nécessité d'effectuer un traitement printanier de manière impérative.

Même si les indications d'un tel risque ne sont établies que par deux témoignages, nous recommandons à tous les apiculteurs qui ont appliqué un traitement à l'aide de l'Apivar cet

automne, de procéder à une épreuve de dépistage du varroa au terme de celui-ci. Si les résultats du dépistage le justifient, un traitement complémentaire avec l'acide oxalique sera appliqué au mois de novembre 2009 de façon à diminuer la quantité de varroas restant dans la colonie avant l'hivernage. Si le dépistage suivant le traitement à l'Apivar ne peut être effectué, nous recommandons par précaution le traitement complémentaire avec l'acide oxalique pour toutes les colonies.

Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer clairement le phénomène décrit ci-dessus. Aussi, nous invitons tous les apiculteurs qui ont effectué ou qui effectueront des dépistages du varroa après le traitement à l'Apivar, ou qui auraient de l'information d'intérêt sur le sujet, à communiquer leurs observations ou leurs commentaires aux personnes suivantes :

Pierre Giovenazzo, chercheur
Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
Tél. : 418 656-2131, poste 8081
pierre.giovenazzo@bio.ulaval.ca

Claude Boucher, médecin vétérinaire
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Tél. : 418 643-1632, poste 2661
claude.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

Auteur :
D^r Claude Boucher, coordonnateur des activités sanitaires apicoles et du réseau sentinelle apicole
Tél. : 418 643-1632, poste 2661
claude.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

Responsable des produits d'information du RAIZO :
D^re France Desjardins
Tél. : 418 380-2100, poste 3115
france.desjardins@mapaq.gouv.qc.ca